

**COMITÉ DE PARENTS**

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 12 décembre 2011

<b>Représentant(e)s</b>			
Adrien-Gamache	—	Lajeunesse	Mélanie Lajoie
André-Laurendeau	Carmen Poulin	Laurent-Benoît	—
Antoine-Brossard	Marie-Èlène L'Espérance Louise Lalumière (S.)	Le Déclic	—
Armand-Racicot	Lélia Tabard	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	Étienne Brisson	Marie-Victorin (Brossard)	Véronique Martel
Bourgeois-Champagnat	Nidal Joad	Marie-Victorin (Longueuil)	Lynda Roy
Carillon	Steve Michaud	Maurice-L.-Duplessis	—
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Isabelle Émard
Charles-LeMoyne	Sébastien Gobeil Gilles Vibert (S.)	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	—	Paul-Chagnon	Annick Provost
Curé-Lequin, Du	—	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Jacinthe Bélair (S.)	Pierre-Brosseau	Linda Chaya (S.)
De La Mosaïque	Julie Mercier	Pierre-D'Iberville	Isabelle Tardif
De Maricourt	Louise Lafleur	Pierre-Laporte	Louis-Jacques Fortier
De Normandie	David Laferrière	Préville	—
Des Mille-Fleurs	Sorin Sterescu	Rabeau	Chantal Lussier
Des Quatre-Saisons	—	Sainte-Claire (Brossard)	—
Des Saints-Anges	—	Sainte-Claire (Longueuil)	Monique Bastien Annie Beaudin
Du Jardin-Bienville	Guillaume Désilets	Saint-Jean-Baptiste	—
Du Tournesol	Reine Foubuë	Saint-Joseph	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Jude	—
École des Petits Explorateurs	—	Saint-Laurent	—
École secondaire Saint-Edmond	Louis-Jacques Fortier	Saint-Romain	—
Félix-Leclerc	Danielle Brassard-Leduc	Samuel-De Champlain	Isabelle Girard
Gaëtan-Boucher	—	Secondaire participative l'Agora	Lynda Roy
Gentilly	Marie-France Craig	Tourterelle	—
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve		
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Comité ÉHDAA	Laurent Pellerin Carmen Poulin (S.)
Gérard-Filion	Manon D'Astous Marie-France Cordeau (S.)	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Guillaume-Vignal	Sophie Aucoin Andréanne Gélinas (S)	<b>Participants</b>	
Hélène-De Champlain	—	Direction générale	M. Anthony Bellini
Hubert-Perron	Pierre Filiatreault	Ressources financières	M. Denis Sylvestre
Internationale de Greenfield Park	Gessie Exantus	Secrétariat général	Me Alice Raynard
Jacques-Ouellet	Stéphane Lambert		
Jacques-Rousseau	Jacques Séminaro		
Joseph-De Sérigny	Isabelle Lemieux		

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 18h40.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CP-1034-12-12** **IL EST PROPOSÉ** par M. Jacques Séminaro d'adopter l'ordre du jour déposé avec ajout.

### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

L'ordre du jour adopté est le suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
  - 5.1. Questions des représentants

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

6. Formation sur les budgets
  - 6.1. Présentation
  - 6.2. Questions des représentants
7. Répartition des services éducatifs 2012-2013
  - 7.1. Présentation
  - 7.2. Questions des représentants

#### **AFFAIRES EN COURS**

8. Plan triennal d'utilisation des immeubles 2012-2015
  - 8.1. Questions des représentants
9. Politique relative aux contributions financières des parents d'élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
  - 9.1. Questions des représentants

PAUSE

#### **AFFAIRES INTERNES**

10. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2011
11. Autres points
  - 11.1. Calendrier
12. Parole au délégué à la FCPO
13. Parole aux parents-commissaires
14. Parole au représentant ÉHDAA
15. Parole aux membres
16. Levée de l'assemblée

## **3. PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne prend la parole.

## **4. PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Mme Bastien souhaite bonsoir aux représentants ainsi qu'aux membres des conseils d'établissement présents pour la formation sur les budgets.

## **5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

M. Bellini souhaite bonsoir aux représentants.

### **5.1. Questions des représentants**

Aucun représentant ne pose de question.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

## **6. FORMATION SUR LES BUDGETS**

### **6.1. Présentation**

M. Denis Sylvestre présente le document *Budgétisation de la CSMV*. Il souligne entre autres que le financement de la commission scolaire provient principalement du MELS à hauteur de 76 %. La taxe scolaire correspond à environ 15 % des revenus totaux.

### **6.2. Questions des représentants**

Mmes Louise Lalumière, Annick Provost, Marie-Élène L'Espérance, Annie Beaudin, Reine Foubuë et Lélia Tabard, ainsi que MM Jacques Séminaro, Serge Lefebvre, Laurent Pellerin et Étienne Brisson, prennent la parole. Certains membres des conseils d'établissement posent également des questions. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Les sommes amassées par les fondations n'apparaissent pas dans le budget des écoles, puisque celles-ci sont deux personnes morales complètement distinctes. De plus, il faut que les écoles soient prudentes avec ce que les fondations peuvent leur demander.
- Des critères précis n'ont pas besoin d'être définis en début d'année pour amasser de l'argent dans la catégorie « M ». Des informations doivent par contre apparaître au cours de l'année.
- Le total des sommes contenues dans la catégorie « M » ne peut être négatif, sauf dans des cas extrêmement rares, précis et documentés.
- Les sommes relatives à la catégorie « M » n'apparaissent pas dans les états financiers de la commission scolaire.
- À la fin de chaque année, les surplus des écoles retournent dans le fonds consolidé de la commission scolaire. Il est à noter que le rôle des écoles n'est pas de faire de l'argent, mais de dépenser les sommes versées. De plus, la commission scolaire ne partage pas son déficit entre chaque établissement; il semble donc logique de procéder de cette manière.
- Le financement des différents comités est établi selon des règles propres à la commission scolaire et est revu chaque année. De plus, ces sommes sont traitées comme toutes les autres et les surplus retournent dans le fonds consolidé à chaque fin d'année.
- Les frais relatifs à la catégorie « P » correspondent aux sorties pédagogiques, comme, par exemple, les sorties aux pommes ou pour les équipes sportives. Les sommes doivent être dépensées dans l'année en cours. Les sommes devraient donc balancer à la fin de l'année. Par ailleurs, il est possible pour un conseil d'établissement d'adopter une résolution afin de verser le surplus qu'il resterait à la fin d'une année vers la catégorie « M », et de permettre ainsi le report du solde à l'année suivante. Il est à noter que seul le solde de la catégorie « M » peut être reporté chaque année, puisque les montants sont amassés par les parents. Par ailleurs, les montants en question doivent évidemment suivre les clientèles visées.
- Les sommes perçues pour les cahiers d'exercices se retrouvent dans les revenus autonomes de l'école à la catégorie « A ».
- L'argent dédié au soutien aux élèves est disponible pour tous les élèves, pas seulement pour ceux avec une cote. De plus, l'argent provient de plusieurs enveloppes calculées *per capita*.

- Les services de garde peuvent tirer des revenus autonomes par l'argent des parents ou de certaines activités.
- Le personnel en suppléance peut être rémunéré avec une mutuelle de protection afin de ne pas nuire aux écoles prises avec des absences à long terme. La commission scolaire se charge de cet aspect. Les directions générales adjointes peuvent aussi se servir d'enveloppes discrétionnaires pour le reste du personnel.
- La commission scolaire garde centralement 20 % de l'argent dédié aux services de garde. Ceci correspond à environ 80 000 \$ et est réservé pour suffire aux demandes qui peuvent survenir en cours d'année pour la clientèle HDAA. Par contre, s'il reste un surplus à la fin de l'année, le montant retourne dans le fonds consolidé.
- La commission scolaire verse pour les services à la clientèle HDAA de 4 à 5 millions \$ de plus que ce qu'elle reçoit du ministère.
- Le budget révisé n'est pas approuvé par conseil des commissaires, car la loi ne le prévoit pas. Il est seulement prévu que la commission scolaire adopte son budget avant le 30 juin de l'année précédente. Par ailleurs, les états financiers de la commission scolaire comprennent tous les chiffres à jour de chaque école avec les effectifs réels. Ces données sont publiques et pourraient être présentées par les directions chaque automne.
- Les membres des conseils d'établissement se doivent de poser des questions. Ils peuvent d'ailleurs demander l'état du *Grand livre* de leur école.
- Les écoles ne peuvent pas intervertir les enveloppes budgétaires.

\* Afin de permettre à Me Raynard de quitter le plus rapidement possible, Mme Bastien propose de passer au point 9 et de revenir au point 7 par la suite.

## **7. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2012-2013**

### **7.1. Présentation**

M. Bellini présente le document en consultation *Répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires—2012-2013*.

### **7.2. Questions des représentants**

Mmes Marie-Élène L'Espérance, Annie Beaudin, Isabelle Tardif, Reine Fombué, Isabelle Émard, Lélia Tabard, ainsi que MM Laurent Pellerin et Louis-Jacques Fortier, prennent la parole. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Il manque la légende des annotations « <sup>a</sup> » et « <sup>b</sup> » pour les écoles Antoine-Brossard et Pierre-Brosseau.
  - À la section *Synthèse du dossier*, il faudrait remplacer « printemps 2013 » par « printemps 2012 ».
  - Il faudrait indiquer que l'école Ste-Claire (Longueuil) offre le programme *Passe-Partout* et que l'école du Tournesol offre plutôt dorénavant l'art dramatique.
- Il y a eu une augmentation des classes spécialisées EHDAA entre les années 2005-2009. Toutefois, l'augmentation entre 2009 et 2011 s'est surtout située au niveau des classes Phénix.
  - Il pourrait être intéressant d'avoir le nombre total de classes spécialisées par école. Ceci pourra faire partie des recommandations.
  - Il faudrait qu'il y ait une refonte des termes utilisés, comme par exemple *concentration*, lorsque les écoles se « vendent ».
  - Il n'y a pas de classes *DGA* (difficulté grave d'apprentissage) au secondaire; les élèves sont plutôt orientés vers le cheminement continu.
  - Selon la loi, le comité de parents doit être consulté chaque année sur le projet de répartition des services. Par ailleurs, il est possible que les données changent au moment de mettre le tout en application.
  - Malgré la rumeur, il n'y a pas de classe entre le préscolaire et la 1<sup>re</sup> année à l'école

Charles-LeMoyne.

- Il serait intéressant d'inscrire les écoles par territoire. La suggestion est prise en note, mais pourrait également faire partie d'une recommandation.

## **AFFAIRES EN COURS**

### **8. PLAN TRIENNAL D'UTILISATION DES IMMEUBLES 2012-2015**

#### **8.1. Questions des représentants**

M. Laurent Pellerin précise que de nouvelles normes relatives à certaines cotes HDAA (13, 50 et 53) permettront de compter certains élèves jusqu'à l'équivalent de trois élèves dans une classe. Il rappelle aussi que la commission scolaire manque d'argent et d'enseignants. M. Pellerin veut savoir si la commission scolaire compte ouvrir davantage de classes spécialisées au lieu de favoriser l'intégration.

M. Bellini précise qu'il y aura effectivement des choix à faire, mais rappelle que la commission scolaire travaille toujours dans le but d'offrir le meilleur service possible aux élèves.

### **9. POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

#### **9.1. Questions des représentants**

Mmes Marie-Élène L'Espérance, Reine Foubués, Lélia Tabard, Louise Lafleur et Isabelle Émard, ainsi que MM Serge Lefebvre et Louis-Jacques Fortier, prennent la parole. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Les photocopies et les cahiers maison, tels que définis en page 3, n'ont pas besoin d'être boudinés et peuvent être distribués tout au long de l'année.
- Les balises provenant des directives du MELS datent d'avant l'épisode de la grippe (A) H1N1. La notion d'hygiène a donc évolué dans le temps. Ceci explique la décision de la commission scolaire de faire payer les flûtes par les parents. Sinon, il aurait fallu trouver un moyen, sûrement plus coûteux, d'aseptiser les flûtes.
- Même s'il y a un contrat entre un fournisseur et une école pour la vente de fournitures, le parent n'est pas tenu, selon la loi, d'acheter de ce fournisseur. Plus précisément, aussitôt que le parent se voit obligé de faire affaire avec un fournisseur unique, ce doit être l'école qui paie. De la même manière, une école qui demande d'avoir un logo doit le fournir.
- Les listes relatives aux achats que doivent effectuer les parents sont présentées aux conseils d'établissement. Ceux-ci peuvent donc faire des recommandations.
- Comme véhiculée dans les médias, une entente hors cour a permis d'indemniser les parents d'une commission scolaire voisine qui ont payés pour des romans dans lesquels leurs enfants avaient écrit. La commission scolaire en question a fait face à ce recours collectif, car les élèves ne sont pas censés écrire dans un roman.

## **AFFAIRES INTERNES**

### **10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14 NOVEMBRE 2011**

Mme Isabelle Tardif relève certaines corrections à effectuer au procès-verbal. Celles-ci sont prises en notes et seront corrigées avant l'envoi à la commission scolaire. Elle demande également le retrait de la phrase : « Le comité se penche présentement sur la passerelle CPE—primaire. » au point 12.

CP-1035-  
12-12

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jacques Séminaro d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2011 déposé avec modifications.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

## **11. AUTRES POINTS**

### **11.1. Calendrier scolaire**

M. Jacques Séminaro informe les représentants que l'école Jacques-Rousseau a transmis une lettre à M. Pierre Vocino concernant le calendrier scolaire. Les membres du conseil d'établissement demandent à la commission scolaire de remettre des blocs de journées pédagogiques aux fins d'étapes. Une copie de la lettre est distribuée.

## **12. PAROLE AU DÉLÉGUÉ À LA FCPQ**

M. Serge Lefebvre fait un résumé des dernières activités à la *Fédération des comités de parents du Québec*.

- Le conseil général de la FCPQ s'est tenu les 25 et 26 novembre dernier, avec comme invités la présidente de la *Fédération des commissions scolaires du Québec* et le président de l'*Association des directeurs généraux des commissions scolaires*. Les deux invités étaient venus recueillir l'opinion des parents en regard de leur plan d'action. Celui-ci comporte plus de flexibilité avec les enveloppes fermées ainsi que plus de pouvoirs aux directions d'écoles.
- La fédération se penche sur son plan stratégique et acheminera un questionnaire à ce sujet à chaque comité de parents, via la présidence et les délégués.
- Des élections pour les postes à l'exécutif de la fédération se sont tenues lors du conseil général.
- La *Politique d'allocation financière aux activités régionales* prévoit un remboursement, pouvant aller jusqu'à 75 % des frais encourus, pour la tenue d'activité.
- La Fédération des comités de parents du Québec fait appel à vous afin de recueillir des informations concernant le projet d'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, ainsi que des informations concernant quelques aspects en lien avec le fonctionnement de vos comités. La date limite pour répondre au sondage est le 6 janvier 2012. Pour ce faire, un lien vous sera acheminé.
- Une rencontre du Forum de parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA) aura lieu le 28 janvier 2012.
- Les parents sont invités à signer une pétition pour des services aux enfants handicapés de plus de 21 ans. La pétition peut être trouvée sur le site de l'Assemblée Nationale.

M. Lefebvre précise que toutes ces informations se retrouvent dans la version papier de son résumé. De plus, il rappelle aux représentants intéressés qu'un deuxième délégué peut être nommé par le Comité de parents.

## **13. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES**

Mme Carmen Poulin et M. Sorin Sterescu font un résumé des dernières rencontres du conseil des commissaires.

- Le conseil des commissaires a décerné un prix à Mme Françoise Normandin, enseignante en pâtisserie, le 22 novembre dernier. Mme Normandin s'est illustrée sur la scène nationale lors des *17<sup>es</sup> Olympiades canadiennes de la formation professionnelle et technique*.
- Les projets de surveillance du dîner au secondaire ont été abordés.
- Le conseil des commissaires a adopté une résolution pour appuyer la Ville de Longueuil

- pour la tenue de Jeux du Québec en 2014.
- Il y a eu présentation du document *Répartition des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires—2012-2013*.
  - Une présentation sur le bulletin unique a été donnée aux commissaires.
  - Les derniers résultats financiers de la commission scolaire ont été présentés et le plan de redressement financier pour 2011-013 a été adopté.
  - Les commissaires ont eu une présentation sur la nouvelle *Politique de l'adaptation scolaire*.
  - Le centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau a procédé au lancement de son livre de recettes « De notre cuisine à la vôtre » le 1<sup>er</sup> décembre dernier.
  - L'inauguration du nouveau centre de formation professionnelle Charlotte-Tassé, qui offre principalement des cours en soins de santé, a eu lieu le 5 décembre dernier.
  - Le conseil des commissaires étudie les frais facturés aux institutions privées.
  - Une présentation sur la variation des résultats, selon que la note de passage se situe à 60 % ou à 68 %, a été donnée aux commissaires.
  - Les commissaires se penchent actuellement sur le *Plan stratégique*.

M. Jacques Seminario se questionne sur le fait que les enseignants ne semblent pas être consultés avant que le projet de calendrier ne soit présenté.

M. Sorin Sterescu prend note de l'intervention et fera un suivi.

M. Sorin Sterescu, pour faire suite à l'annonce faite lors de la dernière assemblée, précise que le *Prix d'excellence de l'administration publique* a été décerné à la commission scolaire pour le centre éducatif et communautaire Ste-Agnès par l'*Institut d'administration publique de Québec*.

#### **14. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA**

M. Laurent Pellerin fait un résumé des dernières activités du comité.

- Il appert qu'il y a un besoin à la commission scolaire pour un service de garde offert aux élèves du secondaire. Un tel service pourrait être offert par le privé, mais coûterait extrêmement cher. Le comité demandera donc à la commission scolaire d'étudier la possibilité d'offrir le service.
- Le budget du comité se chiffre pour une autre année à 4 500 \$ et les dépenses devront être effectuées d'ici le 4 juin 2012.
- La régie interne du comité a été revue, et aucun changement majeur n'a été apporté.

M. Serge Lefebvre précise que le ministère de la Famille et des Aînés pourrait offrir des subventions pour un service de garde au secondaire.

M. Pellerin vérifiera le tout.

#### **15. PAROLE AUX MEMBRES**

M. Pierre Filiatreault demande s'il est possible de mettre à jour la liste des procès-verbaux sur le site de la commission scolaire.

Mme Bastien précise qu'elle a déjà transmis les documents à la commission scolaire et verra à ce que la mise à jour soit effectuée.

Mme Bastien informe les représentants qu'elle procède au calcul des frais de kilométrage de l'an passé et que ceux-ci devraient être remboursés prochainement.

M. Sorin Sterescu demande aux représentants de bien vouloir rester jusqu'à la fin des assemblées. Bien qu'il soit conscient de l'heure tardive de levée de certaines assemblées, il trouve important que les représentants soient présents pour la portion propre aux parents.

#### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**12-12** L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Manon D'Astous de lever l'assemblée. Il est 22h00.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

Monique Bastien  
Présidente

---

Guillaume Désilets  
Secrétaire administratif

---